

## **ASSEMBLÉE DU 30 MARS 2023**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 30 mars 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Dominique L'Heureux soulève des questions en lien avec la sécurité à la station Montclam, le projet du train de banlieue proposé par le groupe Moose et l'horaire de la ligne 39.

M. Mario Bélec soulève une question en lien avec les problématiques récentes de la carte Presto.

M<sup>me</sup> Émilie Azevedo soulève une question en lien avec les dates d'installation et de retrait des supports à vélos sur les autobus.

M<sup>me</sup> Sophie Gouédard soulève une question en lien avec la possibilité de modifier l'offre tarifaire suite aux changements dans les habitudes de déplacements des travailleurs.

M. Martin Emond soulève une question en lien avec les impacts sur l'environnement quand le Tramway sera construit.

CA-2023-020

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2023
3. **Direction générale**
  - 3.1

4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
  - 4.1 Octroi de contrats – entretien paysager des centres et parcs-o-bus (DS2023-004-03)
  - 4.2 Octroi de contrats – entretien paysager du Rapibus (DS2023-003-03)
  - 4.3 Octroi de contrat – aménagement des arrêts accessibles - 2023 (DS2023-008-03)
  - 4.4 Modification de contrat – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : démolition et reconstruction d'appentis et d'un mur de soutènement (DS2020-146-03)
  - 4.5 Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix du bitume (de septembre à novembre 2022) (DS2020-146-03)
  - 4.6 Octroi de contrat – déplacement et remplacement de vitres d'abribus (DS2023-019-03)
5. **Direction des finances**
  - 5.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 688 000 \$
  - 5.2 Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 124, 135, 148, et 150, concordance, courte échéance et prolongation
6. **Direction des ressources humaines**
  - 6.1 Restructuration – Direction exécutive, opérations, projets et excellence opérationnelle
7. **Direction expérience client**
  - 7.1 Octroi de contrat – acquisition de cartes à puce 2023-2028 (DS2022-153-03)
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
9. **Direction de l'approvisionnement**
  - 9.1 Entente de location des locaux 210, 215 et 217 du 470, chemin Vanier à Gatineau
  - 9.2 Entente de location du 458, chemin Vanier à Gatineau
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
  - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2023

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2023  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrats – entretien paysager des centres et parcs-o-bus (DS2023-004-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer des contrats d'entretien paysager couvrant quatre (4) secteurs pour ses centres, parcs-o-bus et immeubles locatifs;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes et options incluses)			
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
9219-3879 Québec inc. (Pro 4 Saisons)	124 517,93 \$	60 361,88 \$	156 940,88 \$	43 115,63 \$
Services Récréatifs Demsis inc.	192 318,10 \$	109 444,90 \$	194 008,55 \$	87 245,03 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-029;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
 APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard  
 ET RÉSOLU :

QUE les contrats d'entretien paysager des centres, parcs-o-bus et immeubles locatifs de la Société, pour les années 2023 et 2024, incluant une année optionnelle en 2025, soient octroyés à :

- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur 1, au montant pouvant totaliser 124 517,93 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;
- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur 2, au montant pouvant totaliser 60 361,88 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;
- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur 3, au montant pouvant totaliser 156 940,88 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;
- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur 4, au montant pouvant totaliser 43 115,63 \$, taxes incluses, si l'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrats – entretien paysager du Rapibus (DS2023-003-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer des contrats d'entretien paysager couvrant deux (2) secteurs pour le corridor et les stations du Rapibus;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes et options incluses)	
	Secteur Ouest	Secteur Est
9219-3879 Québec inc. (Pro 4 Saisons)	136 038,42 \$	340 440,98 \$
Services Récréatifs Demsis inc.	211 246,01 \$	373 812,93 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-027;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
 APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
 ET RÉSOLU :

QUE les contrats pour l'entretien paysager du corridor et les stations du Rapibus pour les années 2023 et 2024, incluant la possibilité d'une année optionnelle en 2025 soient octroyés à :

- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur Ouest, au montant pouvant totaliser 136 038,42 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;
- 9219-3879 QUÉBEC INC. (PRO 4 SAISONS) pour le secteur Est, au montant pouvant totaliser 340 440,98 \$, taxes incluses, si l'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-024

**Octroi de contrat – aménagement des arrêts accessibles – 2023 (DS2023-008-03)**

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'un entrepreneur qui sera chargé de l'aménagement des arrêts accessibles – 2023;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix arrêts garantis (4 arrêts) (taxes incluses)	Prix Total 8 arrêts (4 arrêts garantis + 4 arrêts en option) (taxes incluses)
DLS Construction inc.	76 872,29 \$	128 392,58 \$
6535755 Canada inc. (Payasagiste Envert & Fils)	77 843,82 \$	132 163,76 \$
Eurovia Québec Construction inc.	79 177,43 \$	140 792,43 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de DLS Construction inc., au montant de 128 392,58 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-024;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'aménagement des arrêts accessibles – 2023 soit octroyé à DLS Construction inc., au montant pouvant atteindre 128 392,58 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-025**

**Modification de contrat – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : démolition et reconstruction d'appentis et d'un mur de soutènement (DS2020-146-03)**

---

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction ltée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE le contrat prévoit l'installation de conduites pluviales sur une partie du terrain des ateliers municipaux situé sur le boulevard St-René;

ATTENDU QUE des relevés terrain ont révélé que la nouvelle conduite doit passer plus au nord que prévu, ce qui entraîne la démolition et la reconstruction de deux autres appentis et une partie du mur de soutènement situé derrière ces derniers;

ATTENDU QUE les coûts additionnels pour ces travaux s'élèvent à 372 868 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-021;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat, pour la démolition et la reconstruction des appentis et du mur de soutènement, octroyé à Couillard Construction ltée, au montant de 372 868 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-026**

**Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix du bitume (de septembre à novembre 2022) (DS2020-146-03)**

---

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction ltée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE le prix du bitume a connu une forte augmentation depuis 2021 et que le contrat avec l'entrepreneur général permet de compenser les entrepreneurs pour l'indexation du prix du bitume durant la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général a soumis une demande d'ajustement pour le prix du bitume liée au pavage réalisé entre septembre et novembre 2022, au montant de 197 231,10 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-023;

ATTENDU la recommandation de la Direction de la gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QU'un paiement à Couillard Construction Itée pour l'ajustement du prix du bitume pour la période de septembre à novembre 2022, au montant de 197 231,10 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-027**

**Octroi de contrat – déplacement et remplacement de vitres d'abribus (DS2023-019-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat de déplacement et remplacement de vitres d'abribus;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
2683270 Canada inc. (Vitrerie Jean-Pierre)	406 522,86 \$
Construction E.T inc.	414 822,90 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déplacement et remplacement de vitres d'abribus soit octroyé à 2683270 Canada inc. (Vitrerie Jean-Pierre), au montant de 406 522,86 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-028**

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 688 000 \$**

---

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 124, 135, 148 et 150, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 avril 2023, au montant de 7 688 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq (5) soumissions conformes;

ATTENDU QUE le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Marchés mondiaux CIBC inc.</i>	99,24030	680 000 \$	4,70000%	2024	4,43783%
		713 000 \$	4,50000%	2025	
		748 000 \$	4,25000%	2026	
		784 000 \$	4,20000%	2027	
		4 763 000 \$	4,20000%	2028	
<i>Scotia capitaux inc.</i>	98,91988	680 000 \$	4,80000%	2024	4,44007%
		713 000 \$	4,45000%	2025	
		748 000 \$	4,25000%	2026	
		784 000 \$	4,10000%	2027	
		4 763 000 \$	4,10000%	2028	
<i>Financière Banque Nationale inc.</i>	98,58400	680 000 \$	4,70000%	2024	4,47751%
		713 000 \$	4,40000%	2025	
		748 000 \$	4,15000%	2026	
		784 000 \$	4,05000%	2027	
		4 763 000 \$	4,05000%	2028	
<i>Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.</i>	98,97287	680 000 \$	4,85000%	2024	4,47824%
		713 000 \$	4,55000%	2025	
		748 000 \$	4,30000%	2026	
		784 000 \$	4,15000%	2027	
		4 763 000 \$	4,15000%	2028	
<i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	98,73200	680 000 \$	4,75000%	2024	4,49321%
		713 000 \$	4,50000%	2025	
		748 000 \$	4,25000%	2026	
		784 000 \$	4,10000%	2027	
		4 763 000 \$	4,10000%	2028	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Marchés mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
 APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 688 000 \$ de la Société soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le trésorier de la Société soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-029

**Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 124, 135, 148 et 150, concordance, courte échéance et prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 688 000 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Montant
124	4 744 000 \$
135	1 899 000 \$
148	906 000 \$
150	139 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>7 688 000 \$</b>

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 124, la Société souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 10 avril 2023, un emprunt au montant de 6 643 000 \$, sur un emprunt original de 37 939 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 124 et 135;

ATTENDU QU'en date du 10 avril 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 avril 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 124 et 135;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 11 avril 2023, un emprunt au montant de 1 045 742 \$, sur un emprunt original de 28 000 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts



numéros 148 et 150;

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 avril 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 148 et 150;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc

APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D- 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 10201  
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH  
GATINEAU, QC  
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le président et le trésorier de la Société. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 124 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 avril 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 124 et 135, soit prolongé de 2 jours;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 avril 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 148 et 150, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-030**

**Restructuration – Direction exécutive, opérations, projets et excellence opérationnelle**

---

ATTENDU QUE le développement de l'excellence opérationnelle est au cœur des façons de faire de la Société et que la synergie entre ses processus et ses ressources est une condition de succès;

ATTENDU QU'afin d'atteindre l'excellence opérationnelle, la direction exécutive – opérations, projets et excellence opérationnelle (DEOP) propose de réaménager certaines fonctions visant à supporter ses objectifs de travail en synergie;

ATTENDU QU'il est recommandé de créer, sous la responsabilité de la DEOP, une nouvelle direction d'excellence opérationnelle et d'y regrouper sous une même direction, les éléments d'amélioration continue du groupe autobus, bâtiment et exploitation;

ATTENDU QU'il est recommandé de regrouper les ingénieurs du groupe réseau-bâtiment à même la direction de la gestion de projet qui deviendrait ainsi la direction des services techniques;

ATTENDU QUE la restructuration proposée favorisera une synergie permettant l'abolition d'un poste d'ingénieur de projet infrastructure afin de créer un nouveau poste de contremaître réseau;

ATTENDU QUE la mise en place de cette structure se fait à coût nul en raison des abolitions et créations de postes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé la restructuration de la Direction exécutive - opérations, projets et excellence opérationnelle.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-031**

**Octroi de contrat – acquisition de cartes à puce 2023-2028 (DS2022-153-03)**

---

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de faire l'acquisition de 255 000 cartes à puce, plus une quantité de 60 000 en option, pour les cinq (5) prochaines années;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes et option incluses)</b>
ABCorp CA LTD	869 211,00 \$
RFID Canada INC.	901 806,41 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-028;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de cartes à puce pour les années 2023-2028 soit octroyé à ABCorp CA LTD, au montant pouvant totaliser 869 211,00 \$, taxes incluses, si l'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-032**

**Entente de location des locaux 210, 215 et 217 du 470, chemin Vanier à Gatineau**

---

ATTENDU QUE la Société est propriétaire de l'immeuble sis au 470, chemin Vanier à Gatineau (secteur Aylmer);

ATTENDU QUE l'échéance de l'entente locative en vigueur pour les locaux 215 et 217 était prévue pour le 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le local 210 est présentement vacant;

ATTENDU QU'un projet d'entente de location a été négocié entre la Société et le locataire pour les locaux 210, 215 et 217 du 470, chemin Vanier à Gatineau;

ATTENDU QUE l'entente proposée est d'une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 avec quatre (4) options de renouvellement d'une (1) année chacune;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général de la Société soit autorisé à signer pour et au nom de cette dernière, l'entente de location présentée pour les locaux 210, 215 et 217 du 470, chemin Vanier à Gatineau, ainsi que tout autre document connexe pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-033**

**Entente de location du 458, chemin Vanier à Gatineau**

---

ATTENDU QUE la Société est propriétaire de l'immeuble sis au 458, chemin Vanier à Gatineau (secteur Aylmer);

ATTENDU QUE l'immeuble est présentement vacant;

ATTENDU QU'un projet d'entente de location a été négocié entre la Société et Liquidation Spa St-Jérôme (9331-5513 QUÉBEC INC.);

ATTENDU QUE l'entente proposée est d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 avec la possibilité de cinq (5) options de renouvellement d'une (1) année chacune;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray  
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin  
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général de la Société soit autorisé à signer pour et au nom de cette dernière, l'entente de location présentée pour l'immeuble situé au 458, chemin Vanier à Gatineau, ainsi que tout autre document connexe pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2023-034**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 25

Adoptée à l'unanimité

---

Jocelyn Blondin,  
Président

---

Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée